

SEANCE DU
17 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT N° I-1
26SGADB0046

Nombre de conseillers en exercice :
26

Nombre de conseillers présents :
23

Date de convocation :
11 septembre 2026

Date d'affichage :
21 septembre 2026

OBJET:
Fourniture de gaz naturel - Attribution et signature d'un marché

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 23

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 23

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 17 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go (salle du Rez-de-jardin) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas BONNAND - M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillaïn GILLIOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Florence PAUCHARD - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - Mme Anne SEVIN

VICE-PRESIDENTS

Mme Béatrice BARNAY - Mme Magali DOUHERET - Mme Céline JACQUET - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Sandra OSMAN - M. Alain ROBERT - M. Enio SALCE -

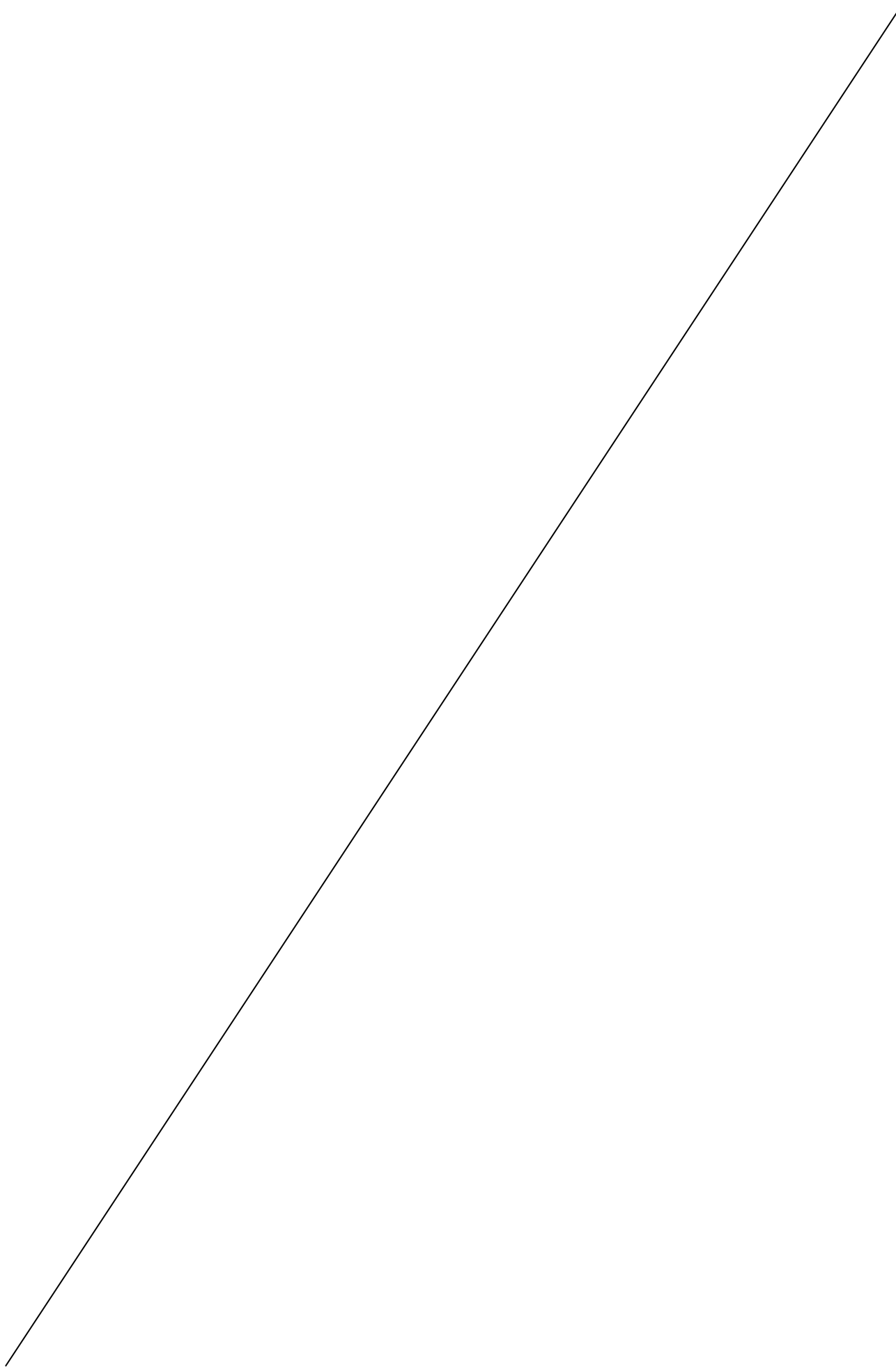
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Cyrille POLITI
M. Marc REPY
Mme Stéphanie PINTO PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Magali DOUHERET



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 25 juin 2026, devenue exécutoire le 30 juin 2026, donnant délégation de compétences au bureau et à la Présidente, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat 26016PR conclu avec la Société Gaz de Bordeaux arrivant à échéance au 30 septembre 2026,

Le rapporteur expose :

Afin de garantir une continuité de fourniture de gaz dans les différents bâtiments de la CUCM, il convient de conclure un contrat de fourniture de gaz avec la société ENDESA à compter du 1^{er} octobre pour une durée de 15 mois et un montant estimé à 200 000 € HT.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Madame la Présidente, ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer les pièces du contrat à intervenir.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Madame la Présidente ou l' élu ayant délégation, à signer Le contrat à intervenir avec la société ENDESA pour la fourniture de gaz aux différents points de livraison de la CUCM, à compter du 1^{er} octobre 2026, pour une durée de 15 mois et une estimation de 200 000 € HT.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne allouée au budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 18 septembre 2026
et publié, affiché ou notifié le 18 septembre 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



La secrétaire de séance,
Magali DOUHERET

